



Rapport 2024 sur la situation financière

HOTELA Assurances SA

Avril 2025

MANAGEMENT SUMMARY	4
1. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	6
1.1 Stratégie, objectifs, activités et groupe HOTELA	6
1.2 Détenteurs de parts	6
1.3 Siège et locaux	6
1.4 Organe de révision externe.....	6
1.5 Faits marquants	7
1.6 Résultats techniques.....	7
1.7 Résultats financiers.....	9
1.8 Autres charges et produits notables	10
2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	11
2.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction	11
2.2 Gestion des risques.....	11
2.2.1 Description du système de contrôle interne, méthode et processus.....	11
2.2.2 Fonctions	12
2.2.3 Principales modifications dans la gestion des risques	13
3. PROFIL DE RISQUE	14
3.1 Risques d'assurance	14
3.1.1 Tarification	14
3.1.2 Provisionnement.....	14
3.2 Risques de marché	15
3.3 Risques de crédit	16
3.4 Risques de change	16
3.5 Risques opérationnels	16
3.5.1 Fraude interne et externe et contrôle de qualité	16
3.5.2 Gestion de projet	16
3.5.3 Risques liés au système d'information.....	17
3.5.4 Compliance.....	17
3.6 Risques les plus importants	18
3.6.1 Risque de placements	18
3.6.2 Risque du système d'information.....	19
3.6.3 Risque de sinistre important	19
3.6.4 Risque concurrentiel	20
3.6.5 Risque de personnel-clé	20
3.7 Concentration de risques.....	20
3.8 ORSA.....	21
4. EVALUATION	23
4.1.1 Valeur des actifs	23
4.1.2 Valeur proche du marché des provisions pour engagements d'assurance.....	24
4.1.3 Marge sur valeur de marché	24
4.1.4 Valeur proche du marché des autres engagements	24
5. GESTION DU CAPITAL	25
5.1 Planification du capital.....	25
5.2 Structure et changement du capital durant l'exercice	25
5.3 Différence entre fonds propres et capital porteur de risque.....	25

6.	SOLVABILITÉ	26
6.1	Modèle de solvabilité.....	26
6.2	Capital cible : composantes	26
6.3	Capital porteur de risque : composantes.....	27
6.4	Quotient SST	28
	ANNEXES	29

MANAGEMENT SUMMARY

Le présent rapport sur la situation financière de HOTELA Assurances SA (ci-après la société) a été établi conformément aux dispositions de la circulaire FINMA 2016/2. Sa publication contribue à la transparence des activités de la société, à l'instar des autres entités HOTELA dont les rapports annuels sont également publiés sur le site de HOTELA. Un résumé succinct par chapitre est présenté ci-après.

Activité de l'entreprise

HOTELA Assurances SA est détenue à 100% par HOTELA Allocations familiales. La société offre des couvertures d'assurance-accidents obligatoire selon LAA, d'assurances complémentaires accidents selon LCA ainsi que d'indemnités journalières maladie selon LCA.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de l'ensemble de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Résultats de l'entreprise

En 2024, l'hôtellerie suisse a atteint un nouveau record avec 42.8 mios de nuitées, soit une progression de 1.1 mio (+2.6%) par rapport à 2023. Alors que la demande nationale est restée stable à 20.9 mios de nuitées, la demande internationale a enregistré une hausse significative de 5.1%, atteignant 22.0 mios, son niveau le plus élevé depuis plus d'un demi-siècle.

La vigueur du secteur hôtelier se reflète dans l'augmentation des primes d'assurance, en hausse de 15.6%. Ce chiffre se répartit entre une croissance de 29.8% pour la branche maladie et 10.1% pour la branche accident.

Parallèlement, la sinistralité a progressé de manière plus marquée que les primes. Le nombre d'accidents déclarés et pris en charge s'élève à 5'452 (contre 4'736 en 2023), tandis que le nombre de jours indemnisés dépasse les 100'000, atteignant 142'636 (contre 93'248 l'année précédente). Afin de récompenser les assurés présentant une bonne sinistralité en maladie, une participation aux excédents d'un montant total de CHF 236'182 leur a été redistribuée.

Les réserves et provisions techniques ont également été consolidées pour garantir le respect d'objectifs-cibles élevés, avec une dotation globale de près de CHF 11.7 mios (contre CHF 8 mios en 2023).

Sur le plan économique, l'année 2024 a dépassé les attentes. L'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu et l'inflation a reculé dans de nombreux pays. Les marchés boursiers, en particulier aux États-Unis, ont bénéficié de cet environnement favorable, portés par l'essor des technologies et la réélection de Donald Trump. Le marché actions américain a ainsi progressé de plus de 20% pour la deuxième année consécutive. Cette amélioration a également entraîné une remontée des rendements des obligations d'État.

Dans ce contexte, le portefeuille d'investissement a enregistré une performance de 8.66%, comparable à celle de son benchmark (8.62%), reflétant une gestion passive. La réserve de fluctuation de valeur sur titres a été renforcée de CHF 910'000, atteignant CHF 11.5 mios, soit 58.6% de l'objectif fixé.

HOTELA Assurances SA clôture ainsi l'exercice sur un résultat bénéficiaire de CHF 63'251, en recul par rapport aux CHF 591'300 enregistré en 2023, et affiche une solide position financière.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Au cours de l'exercice 2024, la Fonction Compliance s'est concentrée sur la veille législative, le contrôle du respect des normes légales et internes, ainsi que sur l'émission de recommandations à destination de l'entreprise. Parallèlement, le service juridique a procédé à l'évaluation de l'intégrité et de la loyauté des responsables de l'entreprise ainsi que des personnes en charge de la gestion de fortune. Aucun manquement n'a été constaté à l'issue de ce contrôle.

En 2024, plusieurs actions clés ont été menées dans le cadre de la protection des données et de la sécurité de l'information. Le projet de classification des données et documents a été finalisé, avec une intégration des suites dans le SMSI. Un suivi rigoureux des contrats a permis d'y inclure systématiquement les clauses de protection des données. La sensibilisation des nouveaux collaborateurs a été assurée, accompagnée de sessions de formation de mise à jour pour les employés en poste. Par ailleurs, des sollicitations internes ont mis en lumière la vigilance requise quant à la

légitimité des demandes d'information émanant de tiers, renforçant ainsi l'application des principes de proportionnalité et de finalité

Le Risk Management a poursuivi ses travaux de documentation et de mise à jour des processus. Lors des *Risk Meetings*, les principaux risques et contrôles ont été examinés et quantifiés pour chaque Direction. Une attention particulière a été portée aux risques liés à la sécurité de l'information. Pour les **32 contrôles clés** identifiés, le Risk Manager a vérifié la qualité de leur documentation ainsi que leur mise en œuvre. Enfin, lors des réunions du *Risk Committee*, la Direction a échangé avec le Risk Manager sur le suivi des mesures, l'avancement des plans d'action et l'évaluation globale des risques de l'entreprise.

Les comptes-rendus relatifs à la gestion des risques, à la compliance, à la protection des données, ainsi qu'aux activités du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, sont regroupés dans le *Risk Report* établi annuellement par le Risk Manager. Ce rapport est présenté chaque année au Comité de révision, puis soumis au Conseil d'administration. Il constitue une pièce maîtresse du dispositif de contrôle interne de la société. Par ailleurs, le Comité de révision a constaté, au cours de l'exercice, l'efficacité du Risk Manager, de la Fonction Compliance, ainsi que de l'Auditeur interne.

Profil de risque

HOTELA Assurances SA est fortement dépendante du secteur de l'hôtellerie-restauration, qui constitue la majorité de sa clientèle. Toutefois, cette dépendance devrait diminuer à moyen terme grâce au développement de la clientèle des autres associations fondatrices, et plus particulièrement de la sixième récemment arrivée au sein de la Caisse AVS.

Les principaux risques identifiés par la société concernent :

- Les placements financiers ;
- Le système d'information ;
- L'activité d'assurance.

Conformément à la Circulaire FINMA 2016/03 (ORSA), HOTELA Assurances SA effectue chaque année une évaluation prospective des risques et de sa solvabilité. Le rapport 2024 conclut que l'entreprise dispose d'une solvabilité suffisante pour absorber les chocs envisagés, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures supplémentaires de réduction du risque.

Évaluation

L'évaluation des actifs et passifs se fait conformément à la législation et aux statuts. Pour les actifs du portefeuille, les valeurs proches du marché correspondent aux cours des marchés.

Gestion du capital

Le résultat d'exercice positif conduit à une augmentation des fonds propres de ce même montant.

Solvabilité

Signe de son excellente solvabilité, le quotient SST demeure à un niveau élevé avec 232.25%, contre 308.42% lors de l'exercice précédent.

La publication du présent rapport a été approuvée par le Conseil d'administration de HOTELA Assurances SA le 24 avril 2025.

1. ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

1.1 STRATEGIE, OBJECTIFS, ACTIVITES ET GROUPE HOTELA

HOTELA Assurances SA s'adresse aux entreprises affiliées à l'une des six associations fondatrices de la Caisse de compensation AVS HOTELA, à savoir :

- HotellerieSuisse
- Fédération Suisse du Voyage
- senesuisse
- Swiss Snowsports
- Depuis le 1er janvier 2021 : l'Association Spitex privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro

La société propose des couvertures accident obligatoire selon LAA, complémentaires selon LCA et perte de gain maladie selon LCA. Elles complètent la gamme des autres assurances sociales proposées par les entités HOTELA, à savoir l'AVS, les allocations familiales, la prévoyance professionnelle et l'assurance d'indemnités journalières maladie facultative.

Afin d'alléger la charge administrative de ses clients, HOTELA met à leur disposition un guichet unique (One Stop Shop), offrant un accès simplifié à toutes les démarches administratives et assurantielles liées à leurs collaborateurs. En complément, le produit Payroll Service permet aux entreprises de déléguer entièrement la gestion des salaires, afin qu'elles puissent se recentrer sur leur cœur de métier.

La stratégie de HOTELA Assurances SA est définie conjointement par le Conseil d'administration et le Comité directeur, pour une période pluriannuelle. La stratégie actuelle, élaborée en 2020, couvre une période de cinq ans lors de laquelle elle fait régulièrement l'objet d'une revue.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS. Ce mode de fonctionnement s'applique également aux autres entités du groupe HOTELA. Ainsi, la Caisse de compensation met à leur disposition son infrastructure, son système d'information et son personnel. Chaque entité dispose de son propre organe de gouvernance et fonctionne de manière autonome, à l'exception de HOTELA Assurances SA, qui est détenue par HOTELA Allocations familiales.

1.2 DETENEURS DE PARTS

HOTELA Assurances SA est une société anonyme avec un capital-actions de CHF 8'100'000. Il est constitué de 1'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur de CHF 8'100 chacune. Elles sont toutes détenues par HOTELA Allocations familiales.

1.3 SIEGE ET LOCAUX

Le siège et les locaux de la société, qui ne dispose d'aucune succursale, sont situés à Montreux, Rue de la Gare 18.

1.4 ORGANE DE REVISION EXTERNE

C'est PWC qui est chargée depuis plusieurs années de procéder à la révision de ses comptes annuels. Pour l'exercice 2024, elle a été effectuée sous la responsabilité de Madame Angela Marti, experte-révisseuse agréée auprès de PWC.

1.5 FAITS MARQUANTS

L'année 2024 restera marquée par plusieurs événements et réalisations significatives pour HOTELA.

Tout d'abord, l'exercice financier s'est avéré excellent. Le portefeuille d'investissements a enregistré une performance de 8,66 %, légèrement supérieure à celle de son benchmark. Ce résultat réjouissant a apporté un réel soulagement, en contraste avec les difficultés rencontrées en 2022.

Sur le plan opérationnel, la première étape de la mise en œuvre de la nouvelle solution métier BBT_e, commune aux branches accident et maladie, s'est achevée avec succès en mai 2024. La seconde phase, prévue en 2025, portera sur la finalisation des modules d'affiliation et de facturation. Les investissements importants consentis dans ce projet ont été pleinement justifiés par la qualité de l'application livrée, qui apporte une grande satisfaction aux utilisateurs.

Par ailleurs, HOTELA a poursuivi la modernisation de ses infrastructures afin d'adapter ses espaces de travail à la croissance de l'entreprise. Dans le bâtiment principal, la première phase des travaux a été menée à bien et devrait s'achever d'ici la fin du premier semestre 2025, avec la création de 55 nouveaux postes de travail. Le second bâtiment, le « Palazzetto », a également été rénové dans le respect des contraintes liées à la protection des monuments historiques, permettant l'aménagement de 20 postes supplémentaires. Enfin, une nouvelle surface administrative, située au centre de Montreux, a été acquise pour accueillir plus de 30 postes de travail. Ces différentes initiatives ont permis la création de plus de 100 nouveaux postes à Montreux, renforçant ainsi les capacités d'accueil et les conditions de travail dans un environnement en constante évolution

1.6 RESULTATS TECHNIQUES

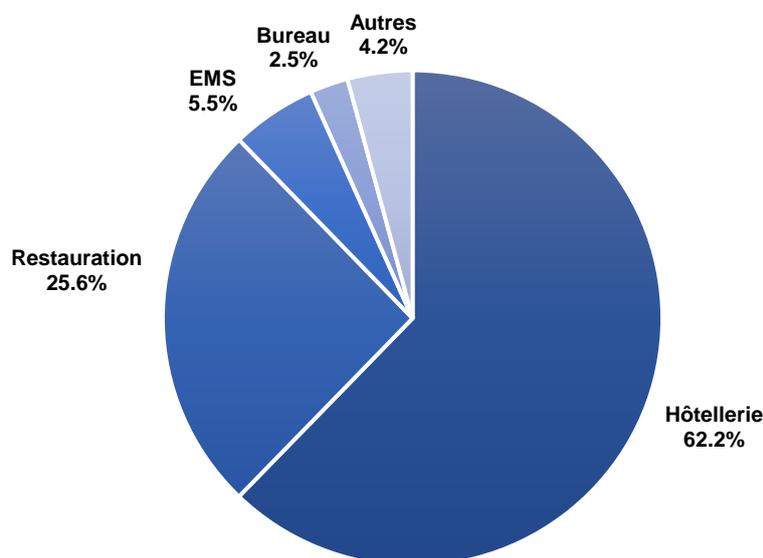
Primes

En 2024, les primes brutes se sont élevées à CHF 52.34 mios contre CHF 45.28 mios en 2023, soit une hausse de 15.6%. Cette dernière résulte de la croissance réalisée par toutes les branches, et plus particulièrement de l'assurance perte de gain maladie selon LCA (+29.8%) qui confirme son avancée en 2023 (+41.3%). La partie accident bénéficie de la même dynamique positive, elle qui affiche une croissance de +10.1% (+20.8% en 2023). Le nombre d'entreprises affiliées traduit d'ailleurs cette réjouissante évolution : 2'927 (2'766) en assurance-accidents et 968 (813) pour la perte de gain maladie.

Avec un chiffre d'affaires brut de CHF 36.59 mios (CHF 33.15 mios en 2023), les branches accidents constituent la part principale de l'activité de la société. Celles-ci sont réparties entre la LAA avec CHF 35.77 mios (CHF 32.47 mios) et la LAAC avec CHF 0.83 mio (CHF 0.68 mio). Les primes brutes de l'assurance perte de gain maladie représentent désormais plus de 30% du portefeuille, soit CHF 15.75 mios (CHF 12.13 mios).

La majorité des clients LAA provient du secteur de l'hôtellerie et la restauration, avec respectivement 62.2% (63.8%) et 25.6% (24.5%) des primes, soit un cumul de 87.8% (88.3%). La répartition du portefeuille selon l'activité est décrite ci-après.

Primes 2024 par secteur d'activité



Prestations, sinistres et provisions

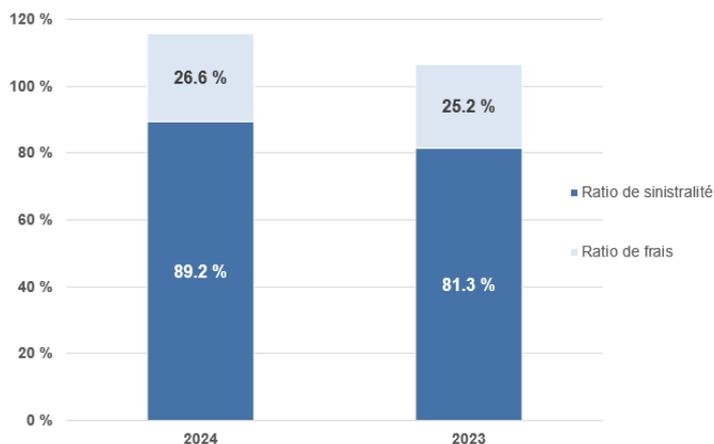
La charge des sinistres s'inscrit à la hausse pour toutes les branches, passant de CHF 26.50 mios à CHF 32.26 mios. 5'206 accidents survenus durant l'exercice ont été annoncés, contre 4'736 l'an passé et 4'159 en 2022. Deux nouvelles rentes ont été fixées pour un total de 21 rentes versées pour 19 sinistres survenus entre 2010 et 2019, soit 16 rentes d'invalidité, 2 rentes de conjoint survivant et 3 rentes d'orphelin. Dans la branche maladie, les indemnités journalières ont dépassé la barre annuelle des 110'000 jours indemnisés. Les clients affichant une bonne sinistralité se voient être récompensés avec une participation aux excédents de CHF 236'182 contre CHF 268'459 l'année précédente.

Les réserves et provisions techniques brutes ont progressé de CHF 11.57 mios (CHF 11.66 mios net) contre CHF 8.60 mios (CHF 7.98 mios net) l'année précédente. Elles témoignent des efforts entrepris pour atteindre les objectifs élevés fixés.

Les deux constituants du *Combined ratio*, le *ratio de sinistralité* et le *ratio de frais*, se sont tous les deux péjorés, et plus particulièrement le premier en raison d'une forte attribution aux provisions. Le ratio de frais reflète quant à lui les investissements dans la nouvelle solution métier

Avec 115.8%, le *Combined ratio* affiche une valeur supérieure à 2023 (106.5%), mais proche de celles observées en 2019 et 2020, respectivement de 111.5% et de 109.5%.

Combined ratio 2024-2023



Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition et de gestion ont enregistré une hausse de 20.9%, passant de CHF 12.10 mios à CHF 14.63 mios. Celle-ci s'explique par des courtages et de frais de gestion plus élevés, ainsi que par la poursuite du développement du nouvel applicatif métier pour l'accident et la maladie, avec un effort particulier accordé à la reprise des données.

1.7 RESULTATS FINANCIERS

L'année 2024 a réservé de bonnes surprises : l'économie mondiale s'est révélée bien plus résiliente qu'attendu, tandis que l'inflation a reculé dans de nombreux pays. Les marchés actions ont largement bénéficié de cet environnement plus favorable. Aux États-Unis, la dynamique a été particulièrement marquée, portée par la croissance des entreprises technologiques et la réélection de Donald Trump. Résultat : le marché américain a enregistré une hausse de plus de 20 % pour la deuxième année consécutive.

Dans ce contexte d'amélioration des perspectives économiques, les rendements des emprunts d'État sont repartis à la hausse.

La performance annuelle s'est établie à 8.66%, en ligne avec l'indice de référence (8.62%), ce qui reflète bien l'orientation passive de la gestion du portefeuille.

Performance 2024 du portefeuille par classe d'actif

	Portefeuille			Benchmark		
	Performance	Pond. m.	Contribution	Performance	Pond. m.	Contribution
Liquidités	0.14%	4.70%	0.01%	1.19%	6.98%	0.09%
Obligations en CHF	5.61%	24.60%	1.39%	5.35%	24.93%	1.36%
Obligations en ME gouvernementales hedgées	-2.03%	17.97%	-0.32%	-1.97%	15.93%	-0.32%
Obligations en ME corporate hedgées	-0.91%	6.88%	-0.06%	-0.81%	6.97%	-0.05%
Obligations en ME dette émergente	3.52%	2.86%	0.10%	0.86%	2.99%	0.03%
Actions suisses	6.14%	7.82%	0.48%	6.18%	7.98%	0.52%
Actions étrangères	27.45%	13.85%	3.58%	28.39%	13.12%	3.47%
Actions marchés émergents	15.43%	3.69%	0.54%	15.76%	4.02%	0.64%
Immobilier suisse	17.30%	17.64%	2.94%	17.59%	17.07%	2.89%
Total	8.66%	100.00%	8.66%	8.62%	100.00%	8.62%

Les charges de placement (taxes, courtages, Global Custodian et frais de gestion de fortune) enregistrent une baisse de CHF 91'320 par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique principalement par une activité de rebalancement moins soutenue qu'en 2023, ce qui se traduit par une baisse des taxes et courtages. Par ailleurs, les frais de gestion de fortune ont reculé, en raison d'une légère diminution des frais liés aux gestionnaires et au conseiller financier. À noter toutefois que les frais du Global Custodian sont en hausse.

Charges de placement, KCHF

	2024	2023
Taxes et courtages sur obligations en CHF	0.00	75.75
Taxes et courtages sur obligations étrangères	0.24	13.06
Taxes et courtages sur actions suisses	0.00	0.00
Taxes et courtages sur actions étrangères	1.28	0.00
Taxes et courtages sur immobilier	0.81	3.14
Frais Global Custodian	33.74	19.60
Frais de gestion de fortune	53.45	69.30
Total	89.52	180.85

La performance positive a permis de doter la réserve de fluctuation de valeurs sur titres d'un montant de CHF 910'000. Forte de CHF 10'590'000 au 31 décembre 2023, cette réserve atteint désormais CHF 11'500'000, soit 58.6% de son objectif, fixé à CHF 19'621'000 (correspondant à 17 % des placements).

Le résultat de l'exercice, après impôts, s'est soldé par un bénéfice de CHF 63'251 contre CHF 591'300 en 2023.

1.8 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NOTABLES

Aucune observation particulière.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration est l'organe qui définit la stratégie de la société et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il exerce la haute direction, adopte le budget annuel, détermine la politique de gestion des risques, les principes de la gestion de fortune, de réassurance ou encore des conditions d'assurance. En 2024, le Conseil d'administration et le Comité de révision se sont réunis à quatre, respectivement trois reprises.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

Dr. Jürg Domenig	Président
Bernard Grobéty	Vice-Président ⁽¹⁾
Alain Flückiger	Membre
Dr. Dieter Keller	Membre ⁽¹⁾
Urs Masshardt	Membre
Patrick Vogler	Membre

⁽¹⁾ Représentant de la société au sein du Comité de révision commun aux institutions HOTELA.

La Direction de HOTELA est constituée des membres suivants :

Dr. Michael Bolt	Directeur général
Patrick Métral	Directeur Finances, remplaçant du Directeur général
Sébastien de Allegri	Directeur Assurances
Carole Gex-Collet	Directrice Affaires juridiques
Tiago Joaquim	Directeur Client Services & Processes
Silvana Tomasino	Directrice Vente & Marketing
Nicolas Voélin	Directeur Transformation & Technology
Béatrice Burckhalter	Directrice Ressources humaines dès le 01.09.2024

2.2 GESTION DES RISQUES

2.2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, MÉTHODE ET PROCESSUS

Le Système de contrôle interne de la société consiste en des mesures et contrôles mis sur pied dans l'ensemble de la société afin de respecter les lignes directrices, règlements et obligations légales visant à mitiger les risques qui pourraient être causés par des collaborateurs ou des tiers.

Il a pour but :

- d'assurer la fonctionnalité et l'économicité des processus ;
- de s'assurer de l'exactitude des données ;
- de sécuriser la fortune ;
- d'assurer le respect des prescriptions internes et des obligations légales.

Ses principes fondamentaux sont la transparence, le principe des quatre yeux, la séparation des fonctions et l'information appropriée.

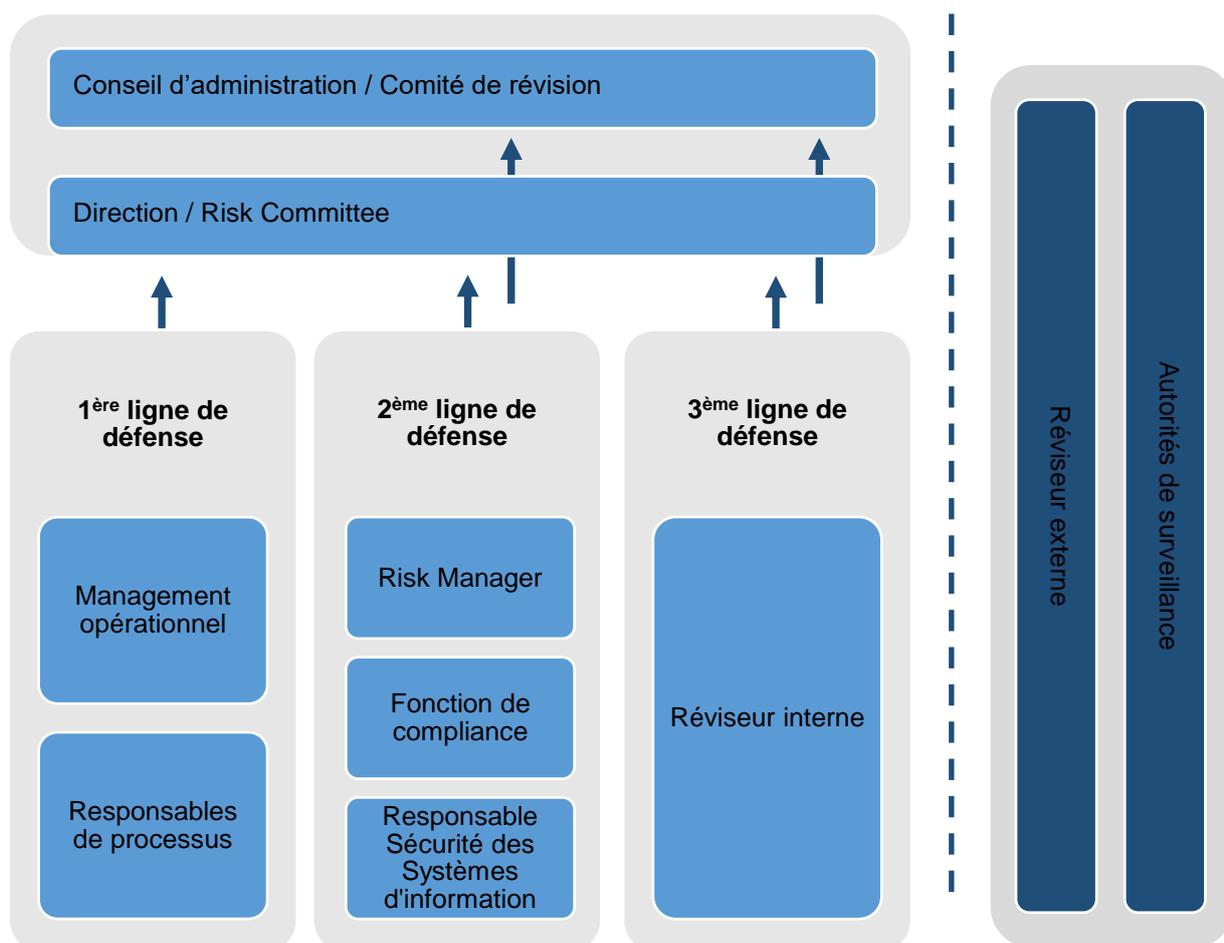
Le Système de contrôle interne repose sur deux piliers : la documentation des processus et une approche transversale. Ces deux approches, axées sur les risques, se complètent et n'entraînent pas de doublons.

L'approche via les processus constitue le pilier le plus important. Pour ce faire, une cartographie des processus a été établie, avec un découpage en trois catégories des principales activités de l'entreprise : les processus-clés (par exemple placements, prestations, tarification, clients), les processus de soutien (par exemple budget) et les processus de management (p. ex. ressources humaines, Risk Management).

Pour l'approche transversale, certaines activités s'étendent à toute l'entreprise et concernent de manière très similaire plusieurs domaines, dont la gestion des événements et l'informatique.

2.2.2 FONCTIONS

L'organisation du SCI repose sur trois lignes de défense illustrées ci-dessous.



1ère ligne de défense

Le management opérationnel et les responsables de processus constituent la première ligne de défense. Ils s'assurent que les processus soient conformes à la législation et directives, mitigeant ainsi les risques de leur activité.

2ème ligne de défense

Le Risk Manager s'assure que les principaux risques et les contrôles y relatifs sont identifiés, évalués, documentés et mis à jour. Il joue un rôle actif dans le reporting et porte notamment les responsabilités suivantes :

- établissement et mise à jour de la matrice risques-contrôles, et implémentation des plans d'actions nécessaires à mitiger les risques ;

- évaluation des contrôles clés ;
- établissement du Risk Report annuel à l'attention du Conseil d'administration.

La Fonction Compliance est outsourcée auprès d'un prestataire externe à l'entreprise depuis 2020. Son organisation s'articule de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, le service juridique est chargé de surveiller la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe, lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance. Parmi les tâches de cette dernière figurent des contrôles trimestriels, dont les rapports sont distribués au Directeur général et aux collaborateurs concernés. Le Compliance Assessment, son rapport annuel, fait partie intégrante du Risk Report. Une fois par année, la fonction Compliance est invitée au Conseil d'administration.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) couvre les risques par des activités de contrôle régulier dans les six catégories suivantes : Disaster Recovery, gestion des accès (physiques et logiques), gestion des changements, gestion des incidents, gestion des vulnérabilités et test d'intrusion. Son rapport fait également partie intégrante du Risk Report.

3^{ème} ligne de défense

Le réviseur interne agit selon le mandat que lui a donné le Conseil d'administration. Il établit pour ce dernier un rapport annuel. Afin que son indépendance soit assurée, le réviseur interne est, dans le cadre de cette fonction, directement rattaché au Conseil d'administration. Cette fonction est actuellement assurée par Prateo SA, une entreprise tierce à HOTELA.

2.2.3 PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques n'a pas connu de modifications notables durant l'exercice.

3. PROFIL DE RISQUE

Tous les risques sont identifiés et répertoriés dans une matrice. Les risques importants, sont décrits ci-dessous.

3.1 RISQUES D'ASSURANCE

Dans le SST 2025 (établi sur la base de l'exercice 2024), le risque d'assurance est évalué à CHF 18.30 mios (2024 : CHF 14.73 mios). Voir chiffre 7.2.

3.1.1 TARIFICATION

La tarification des différents portefeuilles (LAA, LAAC et IDJ-LCA) est analysée annuellement. Considérée comme élément stratégique de la politique d'entreprise, la politique tarifaire est déterminée par le Conseil d'administration.

Le tarif de l'assurance-accidents est soumis chaque année à l'approbation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). De son côté, le tarif des produits individuels de l'assurance perte de gain maladie (LCA) est validé par la FINMA. L'analyse de l'adéquation tarifaire est réalisée avec le soutien de l'actuaire responsable.

HOTELA Assurances SA accorde une attention particulière à la tarification, élément central dans un environnement concurrentiel tel que celui des couvertures accidents et maladie. Elle vise à assurer un équilibre entre la volatilité potentielle de la sinistralité et la stabilité tarifaire. Pour ce faire, la rentabilité de chaque contrat est examinée chaque année et donne lieu, si nécessaire, à des adaptations établies selon des règles prédéfinies. Les modifications peuvent être à la hausse, comme à la baisse. Quant aux grilles tarifaires, elles sont aussi revues chaque année.

Affichant une grande stabilité ces dernières années, le tarif LAA a été revu à la baisse en 2022 et 2025. Le tarif LAAC est resté stable depuis 2018. Pour les indemnités journalières selon LCA, la grille tarifaire a fait l'objet d'un ajustement en raison d'une sinistralité en hausse en 2024.

3.1.2 PROVISIONNEMENT

Afin de limiter les risques liés à un provisionnement insuffisant, les méthodes et objectifs en la matière sont définis dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration. Les provisions techniques sont calculées par l'actuaire interne, puis soumises à validation par l'actuaire responsable.

Dans le domaine assurantiel, une distinction est opérée entre :

- **les provisions techniques nécessaires**, qui correspondent à une estimation des paiements et frais à couvrir pour l'ensemble des sinistres et engagements pris ;
- **les provisions pour fluctuations**, destinées à compenser d'éventuels résultats défavorables liés à la liquidation des provisions techniques ainsi qu'aux variations des charges sinistres. Les hauts objectifs fixés pour ces provisions ont été maintenus avec une attribution importante lors de l'exercice.

Assurance-accidents

L'assurance-accidents ainsi que les assurances complémentaires LAAC sont protégées par un programme de réassurance structuré en deux volets :

- un traité en excédent de sinistre par tête,
- un traité par événement couvrant l'ensemble des types de prestations.

Ces deux traités, conclus pour une durée de trois ans, sont soutenus par un pool de trois réassureurs. Ce dispositif permet de répondre aux objectifs suivants :

- réduire l'exposition aux sinistres les plus coûteux,
- se prémunir contre le risque lié à un événement extrême,
- simplifier la couverture grâce à une solution unique englobant toutes les prestations.

Assurance-maladie

Pour les assurances perte de gain maladie, la société bénéficie d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête, conclu avec un réassureur de premier plan. Ce contrat est renouvelé annuellement.

Afin de limiter les risques de contrepartie, seuls les réassureurs disposant d'une notation minimale de A (S&P) sont sélectionnés. Forte de l'expertise développée ces dernières années, l'entreprise assure depuis 2020 la sélection directe de ses partenaires réassureurs, renforçant ainsi le pilotage et la maîtrise de son programme de réassurance.

3.2 RISQUES DE MARCHÉ

La gestion adoptée est en grande partie passive, avec pour objectif principal la réplique des indices de référence sélectionnés. Depuis 2020, l'ensemble des investissements en actions et en obligations est entièrement géré de manière passive. Seule une fraction de l'immobilier suisse coté — deux fonds représentant 7.7 % du portefeuille — fait l'objet d'une gestion active. Ce recours majoritaire à la gestion passive reflète la volonté de réduire au maximum le risque de réplique.

Pour les obligations en monnaies étrangères, une distinction a été opérée entre les obligations gouvernementales, les obligations d'entreprise (corporates) et la dette des marchés émergents. Les obligations d'entreprise, bien que moins sensibles aux variations des taux d'intérêt, présentent une corrélation plus élevée avec les actions que les obligations souveraines. Elles offrent généralement un meilleur rendement, mais comportent un risque de crédit en cas de défaillance de l'émetteur. Quant à la dette émergente, elle permet de diversifier les investissements en s'exposant à des marchés hors du champ des pays développés, via des titres émis par des gouvernements ou des collectivités de droit public.

Analyse du risque

	12 mois consécutifs			24 mois consécutifs		
	Portefeuille	Benchmark	Relatif	Portefeuille	Benchmark	Relatif
Performance annualisée	8.66%	8.62%	0.04%	7.26%	7.19%	0.07%
Taux sans risque			1.24%			
Alpha			-0.26%			0.01%
Risque annualisé	3.45%	3.32%		4.38%	4.33%	
Beta			1.04			1.01
Écart de suivi			0.18%			0.20%
Ratio de Sharpe	2.15	2.23		1.29	1.28	
Corrélation			1.00			1.00
R2			1.00			1.00

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le risque du portefeuille, mesuré par sa volatilité, s'est révélé légèrement supérieur à celui de son indice de référence en 2024, ainsi que sur les 24 derniers mois (4.38 % contre 4.33 %). Il convient également de souligner que l'erreur de suivi (*tracking error*) est demeurée faible, ce qui témoigne de la bonne répliquabilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Dans le SST 2025, le risque de marché est évalué à CHF 15.62 mios (2024 : CHF 13.56 mios). Voir chiffre 7.2.

3.3 RISQUES DE CREDIT

L'entreprise dispose de 2 comptes auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), alors que les placements sont déposés au Credit Suisse qui officie en tant que Global Custodian. La BCV affiche un rating AA avec une perspective stable chez Standard & Poor's (14.01.2025). Credit Suisse (Schweiz) AG a été intégrée au groupe UBS en juin 2023. Depuis cette acquisition, les notations de crédit de ont été alignées sur celles d'UBS. Standard & Poor's a attribué une notation de A+ avec perspective stable à UBS (14.01.2025).

Dans le SST 2025, le risque de crédit est évalué à CHF 2.06 mio (2024 : CHF 1.77 mio).

3.4 RISQUES DE CHANGE

Les passifs étant libellés en CHF, l'exposition à d'autres monnaies pour les actifs entraîne une augmentation du capital cible selon SST. Au 31 décembre 2024, la part du portefeuille libellée en monnaies étrangères se monte à 45.1%, dont 19.6% non couvertes (objectif fixé à 19%).

3.5 RISQUES OPERATIONNELS

L'entreprise a l'obligation de recenser et d'évaluer ses risques opérationnels. Ces derniers sont classés en huit grandes catégories, permettant une analyse structurée et cohérente. Le cas échéant, les données relatives aux événements de dommage sont collectées afin d'alimenter les dispositifs de suivi et de prévention. On retiendra en particulier les catégories suivantes :

3.5.1 FRAUDE INTERNE ET EXTERNE ET CONTRÔLE DE QUALITÉ

La société a mis en place un dispositif de contrôle structuré sur trois niveaux, permettant d'assurer la conformité, la qualité et la sécurité des prestations d'assurance.

Premier niveau : le contrôle par les gestionnaires

Les gestionnaires disposent d'une autonomie relative dans la gestion de leurs propres dossiers d'assurance, assortie d'une compétence de paiement limitée. Ils doivent se conformer aux lois, règlements ainsi qu'aux directives internes, régulièrement mises à jour grâce au partage d'expériences entre collaborateurs.

Deuxième niveau : le contrôle par l'encadrement

Ce niveau est assuré par les membres de l'encadrement, qui possèdent une compétence de paiement supérieure à celle des gestionnaires. Les seuils de compétences sont progressivement échelonnés jusqu'au niveau de Directeur général, garantissant une supervision hiérarchique graduée.

Troisième niveau : le contrôle spécialisé

Un collaborateur spécialiste, doté d'une expertise approfondie, intervient pour réaliser des contrôles de:

- Sécurité : vérification des prestations versées (prestataires de soins, rentes)
- Qualité : conformité technique, juridique et satisfaction client

Ces contrôles sont effectués à l'aide d'un système informatique et selon la méthode de l'échantillonnage. Les contrôles peuvent donner lieu à des recommandations et à l'actualisation d'un aide-mémoire afin de renforcer la pertinence des contrôles.

Débutée en 2023, une collaboration avec une société spécialisée dans la lutte contre la fraude à l'assurance s'est poursuivie. Elle a permis des économies substantielles de plusieurs centaines de milliers de CHF. Enfin, le nouveau logiciel informatique a introduit un blocage automatique de certains paiements.

3.5.2 GESTION DE PROJET

Au sommet, le Comité de supervision du portefeuille de projets veille à la cohérence d'ensemble des initiatives engagées, à l'alignement avec les orientations stratégiques de l'entreprise, ainsi qu'au respect des enveloppes budgétaires allouées.

À un niveau plus opérationnel, chaque projet est encadré par un comité de pilotage chargé des orientations stratégiques propres au projet, du suivi de son avancement, ainsi que de la prise de décision sur les points clés.

Enfin, le comité de projet assure le suivi quotidien de la mise en œuvre. Il veille au bon déroulement des actions, à la coordination des parties prenantes et à l'identification et à la gestion des risques opérationnels associés au projet.

Quatre projets 2025 sont considérés majeurs pour l'entreprise, parmi lesquels figure le paiement via eBill et le contentieux.

3.5.3 RISQUES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Les risques liés au système d'information peuvent être divisés en trois catégories :

Gestion des vulnérabilités

Depuis début 2024, un outil d'analyse de vulnérabilités est utilisé périodiquement pour analyser les serveurs de HOTELA. Des contrôles ponctuels sont également réalisés sur les nouveaux systèmes ou en fonction de besoins spécifiques. À chaque annonce de vulnérabilité provenant des fournisseurs, une analyse est réalisée en interne. Si HOTELA est concernée, un correctif est appliqué rapidement.

Cet outil a permis d'apporter des corrections et à réduire l'expositions à de potentielles failles.

Disaster Recovery Plan (DRP)

En concertation avec la FINMA, l'ASA a édicté une autoréglementation en matière de BCM pour les compagnies d'assurances en Suisse. Ces standards minimaux sont reconnus par la FINMA et doivent être respectés par l'ensemble des compagnies d'assurances qui lui sont assujetties.

Le Plan de reprise des activités (DRP) vise à garantir la remise en service rapide des applications critiques en cas d'incident, avec une perte minimale de données et dans un délai raisonnable.

Les tests de reprise sont réalisés sur des systèmes de secours afin de vérifier que les services informatiques restent disponibles même en cas de défaillance du centre principal. Ces tests sont planifiés de manière à limiter leur impact sur les opérations de HOTELA, en concertation avec les services concernés.

Les objectifs de RTO (durée maximale d'interruption admissible) et de RPO (perte maximale de données admissible) ont été définis dans le cadre du projet BCMS, tout comme les services identifiés comme critiques. Le projet s'est achevé fin 2024.

Gestion des sauvegardes

Un contrôle quotidien est effectué afin de garantir l'intégrité des sauvegardes chez HOTELA. Toute erreur détectée est immédiatement analysée et corrigée, avec relance manuelle si nécessaire.

En début d'année 2024, l'infrastructure de sauvegarde a été modernisée : l'appliance principale a été remplacée pour assurer la continuité du support. Ce renouvellement a également permis d'augmenter l'espace de stockage, assurant une rétention sur disque d'un mois

3.5.4 COMPLIANCE

Intégrité et loyauté

Lors de l'exercice 2024, l'intégrité et la loyauté des responsables de l'entreprise et des personnes actives pour les placements de capitaux ont été examinées par le service juridique au travers des déclarations complétées. Aucun manquement ni conflit d'intérêts n'a été relevé.

Compliance

La Fonction Compliance est organisée de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, les Affaires juridiques sont chargées de surveiller la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe, lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance ainsi que les autres tâches prévues dans le contrat de délégation. Les activités de la Fonction compliance se résument principalement comme suit pour l'exercice :

- Analyse des risques de compliance ;
- Veille des développements légaux ;
- Rapports de contrôles trimestriels qui ont porté sur le respect des normes légales, prudentielles et internes.

Les rapports de contrôle trimestriels livrés par la Fonction Compliance ont donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre respecte les délais octroyés. Dans son rapport annuel Compliance Risk Assessment 2024, la fonction Compliance évalue le risque global de compliance comme très faible, tout comme en 2023.

Veille législative

Dans le domaine des prestations, la veille législative est assurée par le Manager responsable de la gestion des sinistres. Elle consiste à suivre l'évolution du droit de l'assurance-accidents sociale ainsi que des assurances privées (projets législatifs, entrée en vigueur de modifications législatives et nouvelles jurisprudences) et à déterminer les impacts sur la gestion opérationnelle. Un manuel de gestion, mis à jour selon les développements légaux, est mis à disposition des collaborateurs concernés.

Pour le Risk Management et les finances, la veille législative est assurée par le Risk Manager. Pour tous les autres domaines, la veille juridique est assurée par la Fonction Compliance.

Protection des données

Nomination du DPO

Le 1er septembre 2023, la Direction HOTELA a nommé un Conseiller à la protection des données (DPO). Il est chargé d'assurer la conformité de l'organisation avec la nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (nLPD).

Missions principales du DPO :

- Conseil et accompagnement sur la conformité à la nLPD.
- Formation et sensibilisation des collaborateurs.
- Supervision des traitements de données personnelles.
- Réalisation d'analyses d'impact pour les traitements à haut risque.
- Interface avec le PFPDT (Préposé fédéral à la protection des données).
- Gestion des demandes des personnes concernées.
- Réponse aux violations de données (y compris notification au PFPDT si nécessaire).

Le DPO est soutenu par la Direction des Affaires juridiques, avec laquelle il tient périodiquement une réunion de coordination. En 2024, ses activités ont porté sur :

- la classification des documents métier ;
- la revue des contrats avec ajout systématique de clauses de protection des données ;
- la formation de tous les nouveaux collaborateurs aux principes de protection des données et un rafraîchissement pour ceux en poste ;
- un appui aux métiers pour vérifier la légitimité de demandes de données par des tiers.

3.6 RISQUES LES PLUS IMPORTANTS

3.6.1 RISQUE DE PLACEMENTS

Au 31 décembre 2024, les placements de HOTELA Assurances SA s'élèvent à CHF 115.4 mios (contre CHF 105.0 mios fin 2023), représentant 229.0% du chiffre d'affaires annuel (231.8% en 2023). Cette

importance relative montre que les résultats de placement ont un impact significatif sur le résultat global de l'exercice.

En 2024, les placements ont généré un résultat de CHF 9.31 mios avant dotation à la réserve de fluctuation de valeurs. Ces placements demeurent la principale source de volatilité et de risque pour les résultats annuels.

La réserve de fluctuation, dissoute à hauteur de CHF 10 mios en 2022, a été reconstituée de CHF 2 mios en 2023 et de CHF 910'000 en 2024. Elle atteint ainsi CHF 11.5 mios, soit 58.61% de son objectif cible.

Cette réserve, combinée à une gestion essentiellement passive et diversifiée des actifs, ainsi qu'au suivi par la Commission de placements, permettent de réduire les risques. L'objectif de réserve est basé sur une Value-at-Risk (VaR) à 99.5%, correspondant à 17.0% des placements, soit CHF 19.6 mios. Cela signifie qu'il y a une probabilité de 0.5% que la perte annuelle dépasse ce montant.

3.6.2 RISQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Au vu du recours permanent aux outils informatiques dans l'activité opérationnelle de HOTELA Assurances SA, une interruption du système d'information pourrait fortement compromettre l'activité. Parmi les principales causes identifiées, on relèvera principalement une panne de système ou un piratage.

L'élaboration d'un Disaster Recovery plan ainsi que l'implémentation en cours du Business Continuity Management (BCMS) ont permis de réduire ce risque. Les domaines de la sécurité de l'information sont audités à tour de rôle par une entreprise externe lors d'un audit de sécurité (voir aussi point 3.5.3).

3.6.3 RISQUE DE SINISTRE IMPORTANT

Assurance accident

Dans le cadre de l'activité de l'assurance accidents, les prestations d'assurance ne sont pas limitées à un montant maximal comme c'est le cas pour d'autres couvertures d'assurance. Dans le cadre de l'activité de l'assurance-accidents, les coûts assurés d'un sinistre individuel peuvent s'élever à des sommes très importantes. Des événements « catastrophique » pourraient mettre en péril la capacité financière de la société. Pour y remédier, une attention toute particulière a été portée à cette catégorie de risque dans le programme de réassurance. Les deux couvertures de réassurance ont pour objectif de mitiger les risques individuels et collectifs de sinistre important. Pour les sinistres survenus à compter du 1^{er} janvier 2014, le programme est constitué :

- d'une couverture « excédent de sinistre par tête » LAA/LCA
 - Rétention (franchise) : CHF 1.75 mio
 - Montant couvert jusqu'à CHF 5 mios.
- d'une couverture « excédent de sinistre par événement » LAA/LCA
 - Rétention : CHF 5 mios
 - Montant couvert : jusqu'à CHF 50 mios.

Branche maladie

Le risque de sinistre élevé est moins marqué dans la branche maladie que dans celle des accidents. Toutefois, un programme de réassurance renouvelé chaque année a été mis en place afin de réduire l'impact financier des sinistres les plus coûteux. Le programme comprend :

- une couverture « excédent de sinistre par tête » IDJ/LCA
 - Rétention : CHF 0.3 mio
 - Montant couvert : jusqu'à CHF 2 mios.

Enfin, un suivi permanent des prestations est assuré, afin de détecter toute évolution anormale et de mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures appropriées.

3.6.4 RISQUE CONCURRENTIEL

Politique tarifaire et attractivité des produits

Afin de maintenir sa compétitivité, la société procède à une analyse régulière des tarifs lors de leur renouvellement, en les examinant à l'aune de leur sinistralité. Les tarifs établis par catégorie de risque sont, quant à eux, revus et validés chaque année par le Conseil d'administration. Des ajustements sont effectués si nécessaire (voir point 4.1).

Le flux net de nouveaux clients enregistré ces dernières années témoigne de la compétitivité des tarifs actuellement en place.

Participation aux bénéfices

Dans un souci de renforcer l'attractivité de ses produits, HOTELA a étendu en 2022 le mécanisme de participation aux bénéfices à l'assurance LAAC. Pour l'exercice 2024, un montant de CHF 0.24 mio a été redistribué aux assurés concernés.

Offre intégrée et qualité de service

HOTELA se distingue par une offre intégrée, regroupant l'ensemble des assurances sociales ainsi que la gestion des salaires, accessibles via un point d'entrée unique. L'attractivité de l'offre repose également sur la qualité des services proposés aux clients, notamment grâce à une simplification des démarches administratives, rendue possible par le développement d'interfaces numériques

3.6.5 RISQUE DE PERSONNEL-CLÉ

En raison de sa taille moyenne, HOTELA Assurances SA serait exposée à des difficultés opérationnelles en cas de départ simultané de plusieurs collaborateurs occupant des fonctions clés. Pour atténuer ce risque, plusieurs mesures ont été mises en place : le partage des connaissances spécifiques, les répertoires centralisés au sein de chaque direction, accessibles à l'ensemble des collaborateurs concernés ainsi que la documentation systématique des processus et procédures.

En 2024, le turnover brut du personnel de HOTELA s'est monté à 7.2%, un taux inférieur tant à celui de l'année précédente (10.3%) qu'à celui de la branche *Activités financières et assurances* (taux brut 11.5%, ESPA, OFS, 24.10.2024). Pour répondre à la croissance de l'entreprise, les ressources humaines ont poursuivi leur renforcement durant l'exercice.

3.7 CONCENTRATION DE RISQUES

Actifs

Les actifs sont principalement composés des liquidités et des placements qui en constituent le 89.2%. Les liquidités sont réparties auprès de deux banques jouissant d'une note de crédit de bonne qualité. Voir chiffre 3.3.

Plusieurs classes d'actifs, toutes investies dans des fonds et couvrant diverses zones géographiques, constituent un gage d'une bonne diversification des risques. Le recours systématique à des fonds de placements de gestionnaires diversifiés, une gestion indicielle, le contrôle ainsi que l'analyse périodique du respect des marges de fluctuations par la Direction, la Commission des placements et le Comité de révision minimisent ce risque.

Engagements

Il n'y a pas de concentration dans les engagements d'assurance auprès d'un client particulier, sinon celle résultant du fait que la société couvre majoritairement des prestations accidents et perte de gain maladie d'un secteur économique spécifique, à savoir celui de l'hôtellerie et de la restauration dont les primes représentent respectivement 62.2% et 25.6% du portefeuille. L'élargissement de HOTELA Caisse AVS à deux associations fondatrices supplémentaires, l'Association Spitex privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro, se traduit déjà par l'arrivée dans le portefeuille d'entreprises d'autres secteurs, ce qui permettra d'élargir les domaines d'activités couverts par HOTELA.

Gestion de la concentration des risques

C'est à l'organe garant de la gestion des risques opérationnels qu'incombe la tâche de s'assurer du contrôle périodique des concentrations de risques par le biais du Système de Contrôle Interne (SCI).

3.8 ORSA

Conformément aux exigences prudentielles et aux directives de la FINMA (Circulaire 2016/3), HOTELA Assurances SA réalise annuellement une évaluation prospective de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Ce rapport constitue un élément central du Risk Report.

L'ORSA 2024 a recalculé la solvabilité de la société en se focalisant sur l'évolution du **ratio SST** (Swiss Solvency Test) à travers trois scénarios :

- **Scénario S1 – Scénario de base**
Il projette les résultats attendus pour les exercices 2024, 2025 et 2026, en supposant une évolution normale des affaires. Ce scénario représente l'hypothèse la plus probable.
- **Scénario S2 – Stress sur les engagements**
Il modélise une détérioration de la sinistralité de 20 % pour les années 2025 et 2026, en plus des hypothèses standard du SST. Ce scénario permet de mesurer la résilience de l'entreprise en cas de hausse significative des sinistres.
- **Scénario S3 – Stress de marché extrême**
Ce scénario identifie la baisse de performance des marchés nécessaire pour faire chuter le ratio SST sous les 100 % au 31.12.2026. La modélisation indique qu'un rendement négatif de -20 % durant deux années consécutives aurait cet effet.

Les résultats de l'ORSA sont d'abord présentés au **Comité de révision**, puis au **Conseil d'administration**, afin d'évaluer l'opportunité de mettre en œuvre de nouvelles mesures de réduction des risques.

Analyse des résultats ORSA 2024 – Focus sur les scénarios SST

Scénario S1 – Hypothèse de base

Le ratio SST reste à un niveau confortable tout au long de la période de projection :

- 2024 : **308.42 %**
- 2027 : **272.48 %**

Ce scénario reflète une évolution prudente et réaliste des affaires, en l'absence de chocs majeurs. Il confirme une situation de solvabilité solide et stable pour HOTELA Assurances SA.

Scénario S2 – Stress sur la sinistralité

L'hypothèse d'une dégradation de 20 % de la sinistralité sur 2025 et 2026 conduit à une détérioration marquée du ratio SST :

- 2027 : **228.92 %**

Cette baisse importante reflète un impact significatif du risque d'assurance, notamment par la nécessité de renforcer les provisions techniques. Ce scénario met en lumière la sensibilité du ratio SST au risque technique, tout en confirmant que la solvabilité reste largement au-dessus du seuil réglementaire de 100 %.

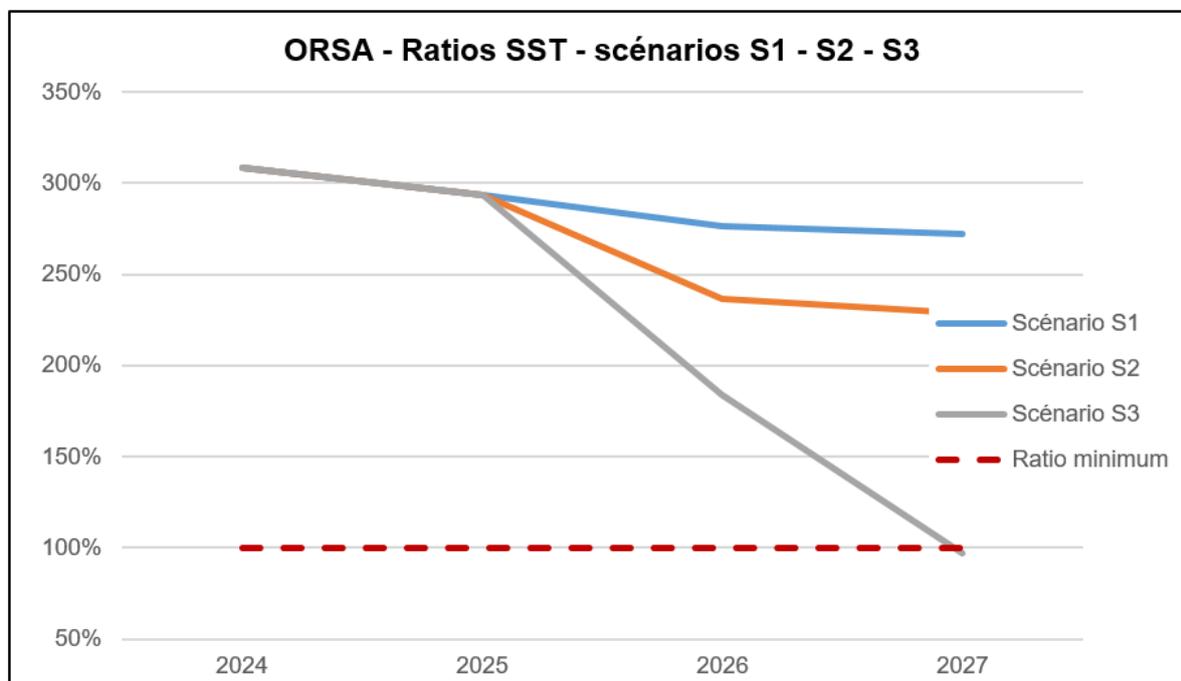
Scénario S3 – Stress de marché extrême

L'objectif de ce scénario est de tester la robustesse du portefeuille d'investissements face à un choc de marché :

- Pour que le ratio SST tombe sous 100 % d'ici fin 2026, une perte cumulée de CHF 31 mios sur le portefeuille serait nécessaire.
- Une telle dégradation correspond à une baisse annuelle de -20 % sur deux années consécutives, ce qui excède largement les variations historiques observées par HOTELA Assurances SA.

Ce scénario met en évidence la solidité actuelle du portefeuille d'actifs, dont les rendements historiques n'ont jamais approché une telle amplitude négative.

Les résultats agrégés des trois scénarios sur le ratio SST sont présentés dans le graphique ci-dessous :



Pour rappel, le ratio SST est le ratio *Valeur du capital disponible / Capital cible*, sans prise en compte de la marge sur la valeur de marché (voir chiffre 7.4). Un ratio inférieur à 100% indique une solvabilité insuffisante et nécessite la prise de mesures afin de rétablir un ratio supérieur à 100%¹.

Dans les scénarios 1 et 2, le ratio SST demeure largement supérieur à 100%. Ce n'est qu'en cas de chute prolongée et extrêmement marquée des marchés (à savoir un effondrement entraînant une dépréciation de 28.9% de la fortune en deux ans) que la solvabilité de la société serait insuffisante.

En termes de solvabilité, HOTELA Assurances SA est par conséquent à même de bien supporter les chocs selon les scénarios décrits. Dès lors, il n'est pas jugé nécessaire d'introduire de nouvelles mesures de réduction du risque.

¹ Circulaire FINMA 2017/3 – cm 198 ss

4. EVALUATION

4.1.1 VALEUR DES ACTIFS

Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs de la société s'est élevée à CHF 125.27 mios. Ces actifs sont constitués :

- des placements (liquidité non comprise) à hauteur de CHF 111.18 mios ;
- de la liquidité, soit CHF 4.24 mios. Celle-ci est constituée de deux comptes auprès de la BCV, le premier étant le compte propre de la société (CHF 0.08 mio), et le second le compte centralisé des entités HOTELA (CHF 0.30 mio), tous deux servant à la gestion opérationnelle. La liquidité déposée auprès du Global Custody est celle liée aux placements (CHF 3.86 mio).

La structure du portefeuille avec ses marges de fluctuations est détaillée ci-dessous :

Structure du portefeuille et marges de fluctuations par classe d'actif au 31.12.2024

	Portefeuille	Stratégie / Benchmark	Pondération relative	Marges de fluctuations minimales	Marges de fluctuations maximales
Liquidités	3.67%	7.00%	-3.33%	4.00%	10.00%
en mio CHF	4.24	8.08	-3.84		
Obligations en CHF	25.14%	25.00%	+0.14%	19.00%	31.00%
en mio CHF	29.02	28.86	+0.16		
Obligations ME gouvern. hedgées	17.17%	16.00%	+1.17%	12.00%	20.00%
en mio CHF	19.82	18.47	+1.35		
Obligations ME corporate hedgées	6.82%	7.00%	-0.18%	5.00%	9.00%
en mio CHF	7.87	8.08	+0.21		
Obligations ME dettes émergentes	2.90%	3.00%	-0.10%	1.00%	5.00%
en mio CHF	3.35	3.46	-0.11		
Actions suisses	7.60%	8.00%	-0.40%	6.00%	10.00%
en mio CHF	8.77	9.23	-0.46		
Actions étrangères	14.35%	13.00%	+1.35%	10.00%	16.00%
en mio CHF	16.57	15.00	+1.57		
Actions marchés émergents	3.89%	4.00%	-0.11%	2.50%	5.50%
en mio CHF	4.49	4.62	-0.13		
Immobilier suisse	18.45%	17.00%	+1.45%	13.00%	21.00%
en mio CHF	21.29	19.62	+1.67		
Total	100%	100%			
en mio CHF	115.42	115.42			

- des créances nées d'opérations d'assurance de CHF 9.14 mios, HOTELA Caisse de compensation AVS encaissant les primes pour la société ainsi que pour trois autres entités HOTELA, diminuées d'une provision pour pertes sur débiteurs (du croire de CHF 0.46 mio) ;
- d'autres créances de CHF 0.71 mio correspondant à l'impôt anticipé sur les produits des titres ;
- de comptes de régularisation actif CHF 0.46 mio, composé de créances envers les réassureurs.

L'ensemble de l'actif du bilan a été appréhendé selon la valeur de marché. Comme les actifs du bilan statutaire sont évalués selon le principe de la valeur de marché, l'évaluation à des fins de solvabilité reprend le bilan statutaire.

4.1.2 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE

Pour le rapport d'activité, les provisions sont calculées de la manière suivante :

- Pour la branche *Accidents*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance pour les prestations relevant de la LAA, à l'exception d'un sinistre provisionné individuellement. Les assurances complémentaires à la LAA sont provisionnées selon la même méthode.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres en suspens sont calculées selon la méthode de « New York ».

Les réserves mathématiques pour les rentes fixées et pour les rentes attendues ont été calculées selon les normes comptables, soit le manuel de capitalisation des rentes LAA valable dès 2020. Ces normes utilisent un taux de capitalisation de 1% pour toutes les rentes.

Les provisions destinées aux allocations de renchérissement se montent à l'engagement de la société envers l'association pour la garantie des rentes futures.

- Pour la branche *Maladie*, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance.

Pour le calcul des engagements d'assurance à des fins de solvabilité :

Les provisions sont décomposées selon les flux de paiements futurs et escomptées sur la base des taux d'intérêts sans risque.

La valeur estimative « best estimate » brute des engagements d'assurance se monte à CHF 64.29 mios.

Évaluation des provisions pour le rapport d'activité et pour le calcul de la solvabilité

Provisions	Rapport d'activité	Calcul de la solvabilité
Provisions pour sinistres en cours	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Provisions de sécurité et pour fluctuations	Les provisions sont constituées selon le formulaire D et le règlement relatif à la constitution des provisions	Les provisions ne sont pas considérées dans le calcul des engagements pour la solvabilité.
Provisions pour participation aux excédents prévues contractuellement	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont considérées selon leur valeur comptable,
Provisions techniques pour rentes	Les provisions sont escomptées selon les normes comptables en vigueur avec un taux de 1.00%.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Provision pour allocations de renchérissement	Les provisions correspondent à l'engagement de HOTELA Assurances SA envers l'association pour la garantie des rentes futures	Les paiements d'allocations de renchérissements futures sont escomptés avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.

4.1.3 MARGE SUR VALEUR DE MARCHÉ

La marge sur valeur de marché se monte à CHF 6.88 mios et est basée sur un coût du capital évalué à 6% au-dessus du taux sans risque.

4.1.4 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements, à hauteur de CHF 1.50 mio, regroupent une créance envers HOTELA Caisse maladie ainsi que des passifs de régularisation. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 PLANIFICATION DU CAPITAL

HOTELA Assurances SA dispose d'une politique de planification du capital qui a pour but de garantir une sécurité financière élevée et des primes attrayantes à ses clients. Des objectifs ambitieux de constitution de réserves et provisions ont été fixés, tant pour les réserves techniques que pour la réserve de fluctuation de valeurs sur titres (RFV).

Les réserves et provisions techniques atteignent les fourchettes cible fixées. La situation est toutefois différente en ce qui concerne la Réserve de fluctuation de valeurs (RFV). En raison de la conjoncture difficile sur les marchés financiers en 2022, la RFV a été partiellement dissoute afin d'absorber les pertes financières. Elle fait actuellement l'objet d'une reconstitution progressive. Un montant de CHF 0.9 mio lui a été alloué au cours de l'exercice, portant son total à CHF 11.5 mios. Par conséquent, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2024.

La société s'assure en tout temps d'une liquidité suffisante pour répondre à ses engagements envers ses assurés.

Enfin, la stratégie des placements résulte d'une étude ALM périodiquement réalisée et validée par le Conseil d'administration. La dernière a été réalisée en 2022.

5.2 STRUCTURE ET CHANGEMENT DU CAPITAL DURANT L'EXERCICE

L'augmentation des fonds propres en 2024 résulte du résultat positif d'exercice de CHF 63'551.

Fonds propres, mio CHF			
	2024	2023	Différence
Capital-actions	8.10	8.10	0.0
Réserves légales issues du bénéfice	6.10	6.10	0.0
Réserves facultatives issues du bénéfice	0.21	-0.38	0.59
Résultat de l'exercice	0.06	0.59	-0.53
Total	14.47	14.41	0.06

5.3 DIFFERENCE ENTRE FONDS PROPRES ET CAPITAL PORTEUR DE RISQUE

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à CHF 14.47 mios et le capital porteur de risque (CPR) à CHF 56.80 mios. La différence entre ces deux montants (CHF 42.33 mios) provient des éléments détaillés dans le tableau ci-après :

Fonds propres, mio CHF	14.47
Prise en compte des provisions de sécurité et pour fluctuations (y compris modification normes comptables)	+40.74
Prise en compte de la réserve de fluctuation de valeur sur titres	+11.50
Réévaluation des provisions en les escomptant avec la courbe des taux sans risque	-3.04
Prise en compte de la marge sur valeur de marché	-6.88
Capital porteur de risque	56.80

6. SOLVABILITE

6.1 MODELE DE SOLVABILITE

Le modèle de solvabilité employé est le modèle standard proposé par la FINMA dans le Template SST. Le modèle et ses hypothèses sont décrits dans la documentation mise à disposition par la FINMA.

6.2 CAPITAL CIBLE : COMPOSANTES

La progression concomitante du volume d'affaires et des placements a engendré une augmentation notable du capital cible, en raison de la montée des expositions aux risques. La hausse des placements, portée par les performances favorables de l'exercice 2024 et par l'accroissement des provisions, a amplifié les risques de marché et de crédit. Par ailleurs, l'expansion de l'activité d'assurance se traduit par une augmentation des charges liées aux nouveaux sinistres ainsi que par une élévation des exigences en matière de provisions techniques.

	Expected shortfall (ES)	
	2025	2024
Risque technique	18.30	14.73
Risque de marché	15.62	13.56
Risque de crédit	2.06	1.77
Effets de diversification	-8.98	-7.50
Sous-total	27.00	22.56
Scénarios	2.33	2.34
Résultat d'assurance attendu	-3.08	-4.36
Résultat financier projeté au-dessus du taux sans risque	-1.80	-1.63
Sous-total autres effets	-2.54	-3.65
Total Capital cible	24.46	18.92

(1) Valeurs arrondies

Risque technique

Les deux composantes du risque technique ont enregistré une progression. L'augmentation du risque lié à la liquidation des provisions s'explique par la hausse du niveau des provisions ainsi que par l'ajustement des modalités de calcul des engagements au titre de la LAA. De son côté, le risque afférent aux nouvelles affaires reflète la croissance anticipée du volume d'activités pour 2025, comparativement aux projections établies lors de l'exercice précédent.

	Expected shortfall (ES)	
	2025	2024
Risque lié à la liquidation des provisions établies au 31.12	8.70	6.36
Risque lié à la survenance et provisions des sinistres de l'année	12.13	10.42
Total Risque d'assurance	18.30	14.73

(1) Valeurs arrondies

Risque de marché

La progression du risque de marché s'explique par l'augmentation du volume des placements ainsi que par l'allongement de la durée des positions exposées au risque de taux d'intérêt.

Risque de marché : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	Expected shortfall (ES)	
	2025	2024
Risque de taux	5.32	2.99
Risque de spread	2.53	2.19
Risque de change	9.85	9.01
Risque actions	9.14	8.22
Risque immobilier (suisse)	4.15	3.87
Effet de diversification	-15.36	-12.72
Total Risque de marché	15.62	13.56

(1) Valeurs arrondies

6.3 CAPITAL PORTEUR DE RISQUE : COMPOSANTES

Le capital porteur de risque est composé des actifs (évaluation proche du marché) réduits des engagements actuariels escomptés (best estimate) que sont :

- les provisions pour sinistres en cours ;
- les réserves mathématiques pour rentes,
- la provision destinée aux allocations de renchérissement.

des autres engagements et du montant minimum (Risk Margin).

Capital porteur de risque : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	2025	2024
Placements	111.18	102.75
Liquidités	4.24	2.21
Autres actifs	14.05	11.45
Total actifs (valeur du marché)	129.47	116.42
Engagements actuariels	-64.29	-52.02
Autres engagements	-1.50	-1.00
Montant minimum (Risk Margin)	-6.88	-5.05
Total engagements escomptés (best estimate)	-72.66	-58.08
Dividende	0.00	0.00
Total Capital porteur de risque	56.80	58.34

(1) Valeurs arrondies

La croissance de 11,2 % des actifs a été plus que compensée par l'augmentation des engagements actuariels attendus ainsi que par la hausse du taux minimum, portant le capital porteur de risque à CHF 56.80 mios, en léger recul par rapport à 2024. La hausse des provisions, conjuguée à l'introduction d'une nouvelle méthode d'évaluation des flux de trésorerie liés à la LAA, a entraîné une augmentation des engagements actuariels de CHF 12.26 mios.

6.4 QUOTIENT SST

Le quotient SST est obtenu désormais par la formule suivante :

$$SST = \frac{(\text{Capital porteur de risque})}{(\text{Capital cible})}$$

Swiss Solvency Test	2025	2024	2023	2022
Quotient SST	232.25%	308.42%	319.03%	298.9%

En 2022, les excellents résultats financiers du portefeuille ont permis un fort développement du capital porteur de risque (+11.3%), alors que le capital cible s'est inscrit à la baisse (-4.6%), portant le quotient SST à 298.9%.

En 2023 le ratio a connu une nouvelle hausse en raison de la forte baisse du capital cible consécutive à la baisse des risques de marchés et liée aux scénarios.

En 2024, la hausse des risques liées à la croissance des affaires a été partiellement compensée par la croissance du portefeuille de placement ce qui a amené le Quotient SST à 308.42% en léger recul par rapport à 2023.

En 2025, la forte dynamique de croissance des affaires observée au cours des dernières années continue d'exercer une pression à la hausse sur les risques d'assurance, contribuant ainsi à l'augmentation du capital cible. Par ailleurs, l'introduction de deux ajustements — l'un relatif aux engagements d'assurance au titre de la LAA, l'autre au mode de calcul du montant minimum requis — a entraîné une diminution du capital porteur de risque. Le ratio capital porteur de risque/capital cible se trouve ainsi doublement affecté, enregistrant une baisse de 76.17 points de base. Avec un ratio SST de 232,25 %, la solvabilité demeure néanmoins à un niveau excellent, largement supérieure à l'objectif interne de 150 % fixé par HOTELA Assurances SA, ainsi qu'au seuil réglementaire de 100 %.

ANNEXES

- Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale sur les comptes annuels 2024
- Rapport annuel 2024 du conseil d'administration à l'actionnaire
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »



HOTELA Assurances SA
Montreux

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale

sur les comptes annuels 2024



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de HOTELA Assurances SA, Montreux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HOTELA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le résultat et le tableau de flux pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, 1009 Pully
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Angela Marti
Experte-révisuse agréée
Révisuse responsable



Romain Théodoloz
Expert-réviseur agréé

Pully, le 30 avril 2025

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, résultat, tableaux de flux et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO

Bilan au 31.12.2024

en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Actifs			
Biens immobiliers		21'293'711	19'815'984
Titres à revenu fixe		60'059'335	56'411'314
Actions		29'826'140	26'525'541
Placements		111'179'186	102'752'839
Liquidités		4'239'813	2'213'915
Part des réassureurs dans les provisions techniques	c	4'191'074	4'277'007
Créances nées de l'activité d'assurance	b	9'141'496	6'134'835
./. Provision pour pertes sur débiteurs (Ducroire)		-457'075	0
Autres créances		707'113	594'188
Comptes de régularisation actifs		463'424	447'267
Total des actifs		129'465'033	116'420'051
Passifs			
Provisions techniques	c	101'993'851	90'420'405
Provisions non techniques		11'500'000	10'590'000
Dettes nées d'opérations d'assurance	d	303'157	360'970
Autres passifs		366'055	305'999
Comptes de régularisation passifs		828'119	332'077
Fonds étrangers		114'991'182	102'009'451
Capital-actions		8'100'000	8'100'000
Réserves légales issues du bénéfice		6'100'000	6'100'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		210'600	-380'700
Résultat d'exercice		63'251	591'300
Fonds propres	e	14'473'851	14'410'600
Total des passifs		129'465'033	116'420'051

Résultat au 31.12.2024

en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Primes brutes		52 341 911	45 279 388
Primes brutes cédées aux réassureurs		-1 485 311	-1 528 272
Pertes sur débiteurs		-457 075	0
Primes acquises pour propre compte		50 399 525	43 751 117
Charges des sinistres: montants payés bruts		-32 258 210	-26 502 112
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		0	151
Variation des provisions techniques pour propre compte	f	-11 573 445	-8 598 476
Variation des provisions techniques: part des réassureurs		-85 933	614 534
Charges des sinistres pour propre compte		-43 917 589	-34 485 904
Frais d'acquisition et de gestion		-14 622 523	-12 103 002
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-14 622 523	-12 103 002
Total charges de l'activité technique		-58 540 112	-46 588 905
Produits des placements	g	10 058 561	6 397 237
Charges financières	h	-658 418	-365 068
Frais de gestion des placements		-89 518	-180 849
Résultat des placements		9 310 625	5 851 319
Autres charges financières		-910 000	-2 000 000
Résultat opérationnel		260 038	1 013 530
Produits extraordinaires		187 095	0
Bénéfice avant impôt		447 133	1 013 530
Impôts directs		-383 882	-422 231
Résultat d'exercice		63 251	591 300

Tableau de flux au 31.12.2024

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
<u>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation:</u>		
Bénéfice d'exercice	63'251	591'300
variation des provisions techniques	11'573'446	8'598'476
variation des provisions non techniques	910'000	2'000'000
variations de la part des réassureurs dans les provisions techniques	85'933	-614'534
variation des créances nées de l'activité d'assurance	-3'006'661	-1'705'124
variation de la provision pour pertes sur débiteurs (Ducroire)	457'075	0
variation des autres créances	-112'925	-30'145
variation du compte de régularisation d'actifs	-16'157	-151
variation des dettes nées d'opérations d'assurance	-57'813	-55'234
variation des autres passifs	60'056	116'530
variation du compte de régularisation de passifs	496'041	-963'840
= cash-flow opérationnel	10'452'246	7'937'278
<u>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement:</u>		
variation des placements	-8'426'347	-13'755'070
= cash-flow de l'activité d'investissement	-8'426'347	-13'755'070
Variation des liquidités	2'025'898	-5'817'792
Liquidités en début d'exercice	2'213'915	8'031'707
Liquidités en fin d'exercice	4'239'813	2'213'915
Variation des liquidités	2'025'898	-5'817'792

Annexes aux comptes annuels

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b) ainsi que selon les prescriptions de l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

Placements et réserve de fluctuation de valeur.

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. L'intégralité des placements sont fait dans des fonds collectifs. Une provision pour fluctuations de valeurs sur titres est comptabilisée. La méthode de calcul de cette réserve est basée sur la "valeur à risque" à 99.5 % (VaR = value at risk). Selon la dernière étude, l'objectif de cette réserve s'élève à 17% du total des liquidités et des placements, soit CHF 19'621'000 au 31.12.2024.

Créances nées de l'activité d'assurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour débiteurs douteux est constituée à hauteur de 5% des créances nées de l'activité d'assurance. Les postes-ouverts débiteurs (affiliés) sont traités globalement par HOTELA Caisse de compensation AVS pour l'ensemble des institutions sociales hormis la LPP.

Reconnaissance des primes (comptabilisation des produits)

Les primes sont établies, mensuellement, sur la base des acomptes calculés sur la masse salariale de l'année précédente ou des salaires annoncés par les employeurs. Un décompte final est établi, l'année suivante, sur la base des salaires effectifs déclarés à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Devises étrangères

Les postes du bilan en devises étrangères sont convertis aux cours de clôture au 31 décembre 2024. Les cours appliqués aux transactions en cours d'année correspondent aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Provisions techniques

Report de primes (art. 44 OS-FINMA)

Aucun report de prime n'est comptabilisé, et par conséquent, aucune provision n'est constituée.

Provisions pour sinistres en cours (art. 45 OS-FINMA)

Les provisions pour sinistres en cours sont constituées pour couvrir les dépenses futures pour des accidents survenus avant la clôture. Elles se composent de :

- **Provision pour sinistres en suspens au jour de référence et provision pour les sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : Ces provisions ont pour but de couvrir les paiements à effectuer et les frais à prévoir après le jour de référence pour tous les sinistres survenus avant cette date (IBNR). Cette provision est calculée selon la méthode de Chain Ladder appliquée sur les triangles de liquidation qui sont construits pour chacune des branches d'assurances concernées.
- **Provision pour frais de gestion des sinistres en suspens** : Les provisions pour frais de traitement des sinistres sont une estimation non-biaisée de l'espérance mathématique des frais de règlement des sinistres dus après cette date pour des sinistres survenus avant cette date. La provision est calculée selon la méthode de « New-York ».
- **Provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence** : La provision a pour but de couvrir les paiements futurs des rentes. Elle est calculée pour tous les cas susceptibles de déboucher sur une rente selon les normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur.
- **Provision pour autres prestations de longue durée** : Elle a pour but de couvrir les paiements pour des prestations de longue durée autres que les rentes (indemnités pour atteinte à l'intégrité corporelle, indemnités en capital, indemnités pour occupation, moyens auxiliaires).
- **Provision pour rentes et prestations de longue durée pour sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : La provision est calculée en renforcement de la provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence ainsi que de la provision pour autres prestations de longue durée. La provision est établie à l'aide d'un triangle relatif à la durée entre la survenance du cas et le provisionnement de la rente.

Annexes aux comptes annuels

Provisions de sécurité et pour fluctuations (art. 46 OS-FINMA)

Elles se composent d'une part d'un fonds compensatoire visant à couvrir les pertes d'exploitations et d'autre part d'une provision complémentaire de sécurité et pour fluctuations sur les provisions.

Le fonds compensatoire a pour but de couvrir les pertes d'exploitation. Il doit être alimenté par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'il atteigne 80% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

La provision complémentaire a pour but de couvrir une liquidation défavorable des provisions, elle est calculée à l'aide de la méthode de Mach.

Provisions techniques pour rentes ne relevant pas de la LAA (art. 47 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA n'est pas active dans l'assurance-crédit. Par conséquent, cette provision n'est pas constituée.

Provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement (art. 48 OS-FINMA)

La provision est constituée pour couvrir la part des excédents qui sera reversée en fonction des résultats au jour de référence. La provision doit atteindre le niveau de la participation aux excédents de tous les contrats telle qu'elle serait calculée au jour de référence.

Provisions techniques pour rentes (art. 49 OS-FINMA)

Les provisions techniques pour rentes sont constituées des réserves mathématiques pour rentes, de la provision destinée aux allocations de renchérissement et de la provision pour modification des normes comptables.

Les réserves mathématiques pour rentes sont constituées pour couvrir les paiements futurs des rentes (rentes d'invalidité, rentes de survivants) et allocations pour impotent fixées. Elles sont calculées à l'aide des normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La provision destinée aux allocations de renchérissement a pour objectif de financer les allocations futures de renchérissement sur les rentes fixées. Elle se monte aux engagements de HOTELA Assurances SA envers l'Association pour la garantie des rentes futures.

La provision pour modification des normes comptables doit atteindre au minimum 20% des provisions de longue durée et ne peut pas dépasser 30% de ces provisions.

Provisions techniques pour rentes ne relevant pas de la LAA (art. 50 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA ne propose des rentes que dans le cadre de la LAA. Par conséquent, cette provision n'est pas constituée.

Autres provisions requises pour constituer des provisions techniques suffisantes (art. 51 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA n'a pas constitué d'autre provisions techniques.

Annexes aux comptes annuels

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs.

Engagements conditionnels

Néant

Sûretés constituées en faveur de tiers

Néant

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31.12.2024, la fortune liée selon art. 17 et ss. LSA se monte à CHF 102'733'594 (CHF 94'037'221 au 31.12.2023)

Dissolution nette de réserves latentes

Néant

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Un montant prévu lors des exercices précédents pour le paiement des primes de réassurance ne sera pas employé et a été comptabilisé en tant que produit extraordinaire.

Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Dérogation au principe de continuité dans l'établissement des comptes

Des reclassifications ont été effectuées dans la présentation des comptes. Ces modifications ont été effectuées dans le but de présenter l'information comptable de manière plus adéquate au lecteur des états financiers. La structure des comptes a été modifiée afin de respecter l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des entreprises d'assurance privées et pour des raisons de comparabilité les chiffres ont également été adaptés. Ceci n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur les fonds propres.

Autres informations prescrites par la loi

Indications selon l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA

a. Ventilation des « Autres placements » et des « Placements de l'assurance sur la vie liée à des participations »

Néant

b. Ventilation des « Créances nées de l'activité d'assurance »

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur les preneurs d'assurance	9'141'496	6'134'835
Total des créances nées de l'activité d'assurance	9'141'496	6'134'835

Annexes aux comptes annuels

c. Ventilation des provisions techniques

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour sinistres en cours	44'600'325	39'436'125
Provisions de sécurité et pour fluctuations	36'405'786	31'579'527
Provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement	2'010'409	1'589'004
Provisions techniques pour rentes	18'977'331	17'815'749
Total des provisions techniques brutes	101'993'851	90'420'405
./. part des réassureurs dans les provisions techniques	-4'194'074	-4'277'007
Total des provisions techniques nettes	97'799'777	86'143'398

d. Ventilation des "Dettes nées de l'activité d'assurance"

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers les preneurs d'assurance	6'829	0
Dettes envers les entreprises d'assurance	296'327	360'970
Total des dettes nées de l'activité d'assurance	303'157	360'970

e. Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserves légales issues de bénéfices	Réserves fac. issues de bénéfices	Résultat	Fonds propres
FP 31.12.2022	8'100'000	6'100'000	2'782'711	-3'163'410	13'819'301
Utilisation résultat			-3'163'410	3'163'410	
Distrib. dividendes					
Résultat				591'300	591'300
FP 31.12.2023	8'100'000	6'100'000	-380'699	591'300	14'410'601
Utilisation résultat			591'300	-591'300	
Distrib. dividendes					
Résultat				63'251	63'251
FP 31.12.2024	8'100'000	6'100'000	210'600	63'251	14'473'851

Annexes aux comptes annuels

f. Ventilation des variations des provisions techniques d'assurance

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Variation des provisions pour sinistres en cours	-5'164'200	-4'629'509
Variation des provisions de sécurité et pour fluctuations	-4'826'258	-1'769'209
Variation des provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement	-1'161'582	-1'682'203
Variation des provisions techniques pour rentes	-421'405	-517'555
Total variation des provisions techniques brutes	-11'573'445	-8'598'476
./. part des réassureurs dans les provisions techniques	-85'933	614'534
Total des provisions techniques nettes	-11'659'378	-7'983'942

g. Détail des produits des placements ventilés par classe d'actifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Biens immobiliers		
Produits des placements	114'818	113'345
Plus-values non réalisées	3'032'944	959'703
Plus-values réalisées	72'596	0
Titres à revenu fixe		
Produits des placements	392'752	290'704
Plus-values non réalisées	1'528'000	2'096'952
Plus-values réalisées	0	367'120
Actions		
Produits des placements	220'578	215'059
Plus-values non réalisées	4'566'851	2'354'354
Plus-values réalisées	130'022	0
Produits des placements	10'058'561	6'397'237

h. Détail des charges des placements ventilés par classe d'actifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Biens immobiliers		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	0	-107'282
Moins-values réalisées	0	
Titres à revenu fixe		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	-643'255	-27'645
Moins-values réalisées	-15'163	
Actions		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	1	-230'141
Moins-values réalisées	0	
Charges financières	-658'418	-365'068

Annexes aux comptes annuels

Proposition d'emploi du bénéfice par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF

Réserves facultatives issues du bénéfice

Bénéfice reporté au 01.01.2024	210'600
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0
Bénéfice (+)/Perte (-) de l'exercice 2024	63'251
Bénéfice (+)/Perte (-) au bilan	273'851

Proposition du Conseil d'administration

Résultat reporté à disposition de l'Assemblée Générale	273'851
Réserves facultatives issues du bénéfice	0
Report à nouveau sur le prochain exercice	273'851



SIMPLIFY YOUR BUSINESS.

HOTELA Assurances SA

Rapport annuel 2024 du conseil d'administration à l'actionnaire

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration et le comité de révision se sont réunis respectivement quatre et trois fois et ont traité les sujets suivants :

- Stratégie d'entreprise 2026 : suivi de la roadmap et processus de succession au sein du conseil d'administration. Le conseil a notamment décidé de renforcer les compétences IT en son sein.
- Nouveau logiciel BBT e : supervision de la mise en production, suivi des négociations entre la Direction et BBT en vue de trouver un accord sur la prise en charge des surcoûts du projet.
- Prise de connaissance du rapport de l'actuaire responsable au 31.12.2023 concernant les provisions techniques.
- Adaptation du règlement d'organisation, conformément aux exigences de la FINMA.
- Prise de connaissance ou validation des rapports conformément aux demandes de la FINMA
 - Rapport 2023 sur la situation financière
 - Risk Report 2023, comprenant :
 - Rapport sur la gestion des risques et le SCI
 - Rapport ORSA
 - Rapport du responsable de la sécurité
 - Rapport du délégué à la protection des données
 - Rapport de l'organe interne chargé de la surveillance de la conformité
 - Rapport de la fonction compliance
 - Reporting sinistralité 2024
- Réalisation d'un self-assessment du conseil d'administration, conformément aux exigences de la FINMA en matière de gouvernance.
- Prise de connaissance de l'excellent résultat du SST 2024 ainsi que de l'évolution du SST entre 2014 et 2024.
- Examen approfondi des cyber-risques et des mesures prises par la direction.
- Décision sur les primes pour 2025

- Baisse de tarif pour les primes LAA
- Augmentation de tarif pour l'IDJ LCA collective et individuelle
- Maintien du tarif existant pour l'assurance LAAC
- Suivi détaillé des statistiques de vente.
- Validation – à la demande du comité de révision – du rapport positif n° 15 de l'auditeur interne Prateo.
- Évaluation de la fonction de révision interne, débouchant sur le constat que cette dernière fonctionne de manière efficace.
- Validation du mandat d'audit 2024 du réviseur interne Prateo.
- Poursuite du soutien de CHF 400'000 au total pour la prévention des accidents par Hotel-erieSuisse et Hotel & Gastro Union.
- Formation en matière de loi sur la surveillance des assurances par Ariane Richter Merz de Compliance Group.
- Renouvellement du contrat de réassurance.
- Gouvernance
 - Décision de réélire Jürg Domenig au poste de président pour une année et Bernard Grobéty à celui de vice-président du conseil d'administration ; le tout sous réserve que tous les deux soient réélus par l'assemblée générale.
 - Dans le même temps, Bernard Grobéty et Patrick Vogler ont été élus à l'unanimité au comité de révision en tant que représentants de HOTELA Assurances SA, sous la même réserve. Alain Flückiger a été élu comme nouveau représentant de HOTELA Assurances SA au comité de révision HOTELA à partir du 1^{er} janvier 2025.
 - Enfin, Patrick Vogler a été élu à l'unanimité au comité directeur de HOTELA en tant que représentant de HOTELA Assurances SA pour succéder à Bernard Grobéty à partir du 1^{er} janvier 2025.

Informations sur l'exercice

En 2024, le nombre d'affiliés a augmenté de 2'781 à 2'928 pour la LAA et la LAAC et de 815 à 969 pour l'indemnité journalière maladie.

Explications relatives aux comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale sur les comptes annuels 2024 du 29 avril 2025

Constatations de l'organe de révision

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

La proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Le rapport ne contient ni réserve ni remarque.

Bilan

Dans [] figure le chiffre correspondant de l'année précédente.

Le total du bilan s'élève à CHF 129.47 mio [116.42] ; il est supérieur de 11.21% à celui de fin 2023.

Les actifs gérés sont passés de CHF 105.0 mio à CHF 115.4 mio, dont liquidités CHF 4.2 mio [2.2], obligations CHF 60.0 mio [56.4], actions CHF 29.8 mio [26.5] et fonds immobiliers suisses CHF 21.3 mio [19.8].

Au passif, les provisions techniques ont été augmentées de 12.8%, passant de CHF 90.4 mio à CHF 102.0 mio, dans le détail :

- Provisions sinistres en cours CHF 44.6 mio (+13.10%)
- Provisions de sécurité et pour fluctuations CHF 36.4 mio (+15.28%)
- Provisions pour participations aux excédents CHF 2.0 mio (+26.52%)
- Provisions techniques pour rentes CHF 19.0 mio (+6.52%)

La réserve de fluctuations de valeur sur titres est passée de CHF 10.6 mio à CHF 11.5 mio et correspond à 58.6% de la valeur cible de 17% des placements (CHF 19.6 mio).

Les fonds propres s'élèvent à CHF 14.5 mio [14.4], ce qui correspond à 11.2% [12.4%] du passif. La réserve légale (art. 671 CO) de CHF 6.1 mio reste inchangée et correspond à 75.3% du capital social libéré (minimum légal : 20%).

Le résultat du Swiss Solvency Test (SST 2025), basé sur les chiffres de 2024, est de 232.25% [308.42%].

Compte d'exploitation

En 2024, les primes brutes ont augmenté de 15.6%, passant de CHF 45.8 mio à CHF 52.3 mio

Les charges de sinistres ont augmenté de CHF 21.7%, passant de CHF 26.5 mio à CHF 32.3 mio

Les frais d'acquisition et de gestion ont augmenté de 20.9%, passant de CHF 12.1 mio à CHF 14.6 mio

Le résultat des placements s'élève à CHF 9.31 mio [5.9] grâce à une performance annuelle brute de 8.66% [5.89%].

Le résultat d'exploitation de CHF 0.45 mio [1.0] avant impôts entraîne une charge fiscale de CHF 0.38 mio [0.4].

Le résultat après impôts s'élève à CHF 63'251 [591'300].

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de reporter le bénéfice sur le prochain exercice.

MB/PM/11 avril 2025

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mio CHF	Affaires directes en Suisse					
	Total		Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	45.28	52.34	33.15	36.59	12.13	15.75
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.53	-1.49	-1.52	-1.47	-0.01	-0.01
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	43.75	50.86	31.63	35.12	12.12	15.74
4 Variations des reports de primes						
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs						
6 Primes nettes exquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	43.75	50.86	31.63	35.12	12.12	15.74
7 Autres produits de l'activité d'assurance						
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	43.75	50.86	31.63	35.12	12.12	15.74
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-26.77	-32.26	-16.94	-18.00	-9.83	-14.27
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11 Variations des provisions techniques	-8.60	-11.57	-4.44	-5.11	-4.16	-6.46
12 Variations des provisions techniques part des réassureurs	0.61	-0.09	0.61	-0.09	0.00	0.00
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-34.76	-43.92	-20.77	-23.19	-13.99	-20.73
15 Frais d'acquisition et de gestion	-11.02	-13.84	-8.02	-9.72	-3.00	-4.12
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-11.02	-13.84	-8.02	-9.72	-3.00	-4.12
18 Autres charges techniques pour propre compte	-0.82	-1.05	-0.75	-0.89	-0.07	-0.16
19 Total des charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-46.60	-58.81	-29.54	-33.79	-17.06	-25.02

Montants en mio CHF	Total		Affaires directes en Suisse			
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
20 Produits des placements	6.03	9.40				
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-0.18	-0.09				
22 Résultat des placements (20 + 21)	5.85	9.31				
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
24 Autres produits financiers						
25 Autres charges financières						
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	3.00	1.17				
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28 Autres produits						
29 Autres charges	-2.00	-0.91				
30 Produits / charges extraordinaires		0.19				
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	1.01	0.45				
32 Impôts directs	-0.42	-0.38				
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	0.59	0.06				

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mios CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur conforme au marché des placements			
Biens immobiliers	0.00		0.00
Participations	0.00		0.00
Titres à revenu fixe	0.00		0.00
Prêts	0.00		0.00
Hypothèques	0.00		0.00
Actions	0.00		0.00
Autres placements			
Placements collectifs de capitaux	102.75		111.18
Placements alternatifs de capitaux	0.00		0.00
Produits structurés	0.00		0.00
Autres placements de capitaux	0.00		0.00
Total des autres placements	102.75		111.18
Valeur conforme au marché des autres actifs			
Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00		0.00
Créances sur instruments financiers dérivés	0.00		0.00
Dépôts découlant de la réassurance acceptée	0.00		0.00
Liquidités	2.22		4.24
Part des réassureurs dans les provisions techniques			
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages	4.28		4.19
Réassurance active : assurance dommages	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-maladie	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-maladie	0.00		0.00
Assurance directe : autres affaires	0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Immobilisations corporelles	0.00		0.00
Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	0.00		0.00
Immobilisations incorporelles	0.00		0.00
Créances nées d'opérations d'assurance	6.13		8.68
Autres créances	0.00		0.00
Autres actifs	0.59		0.71
Capital non encore libéré	0.00		0.00
Compte de régularisation	0.45		0.46
Total des autres actifs	13.67		18.29
Total valeur conforme au marché des actifs	Total de la valeur conforme au marché des actifs	116.42	129.47

Montants en mios CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance	52.03		64.29
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages	44.32		52.22
Réassurance active : assurance dommages	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-maladie	7.71		12.07
Réassurance active : assurance-maladie	0.00		0.00
Assurance directe : autres affaires	0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires	0.00		0.00
Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds	0.00		0.00
Montant minimum	5.05		6.88
Provisions non techniques	0.00		0.00
Dettes liées à des instruments de taux	0.00		0.00
Dettes sur instruments financiers dérivés	0.00		0.00
Dépôts résultant de la réassurance cédée	0.00		0.00
Dettes nées d'opérations d'assurance	0.54		0.30
Autres passifs	0.00		0.00
Compte de régularisation	0.46		1.19
Dettes subordonnées	0.00		0.00
Total des valeurs conformes au marché des engagements	58.08		72.66
Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	58.34		56.80

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle », Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mios CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Calcul du capital porteur de risque (CPR)			
Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	58.34		56.80
Déductions	0.00		0.00
Capital de base	58.34		56.80
Capital complémentaire	0.00		0.00
CPR	58.34		56.80
Calcul du capital cible			
Risque d'assurance	14.73		18.30
Risque de marché	13.56		15.62
Risque de crédit	1.77		2.06
Effets de diversification	-7.50		-8.98
Autres effets sur le capital cible	-3.66		-2.54
Capital cible	18.92		24.46
	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	308.4		232.25